

**EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT DE GRADE DE  
RÉDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE**

**SESSION 2024**

**ÉPREUVE DE RAPPORT AVEC PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES**

**ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :**

**Rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles.**

Durée : 3 heures

Coefficient : 1

**À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :**

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

**Ce sujet comprend 26 pages.**

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend  
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir un surveillant.

Vous êtes rédacteur principal territorial de 1<sup>ère</sup> classe au sein de la commune d'Admiville qui compte 10 000 habitants et dont la directrice générale des services (DGS) est déléguée à la protection des données.

Suite aux différentes cyberattaques d'organismes publics particulièrement médiatisées, la DGS vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport sur les enjeux de la cybersécurité pour les collectivités territoriales.

**10 points**

Dans un deuxième temps, elle vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles permettant à la collectivité de s'engager dans une démarche de prévention des risques de cyberattaques.

*Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.*

**10 points**

**Liste des documents :**

- Document 1 :** « Guide. Obligations et responsabilités des collectivités locales en matière de cybersécurité » (extrait) - *CNIL et Cybermalveillance.gouv.fr* - 4 juillet 2022 - 3 pages
- Document 2 :** « Les petites communes mieux informées sur les cybermenaces » - *Localtis - banquedesterritoires.fr* - 8 mars 2022 - 2 pages
- Document 3 :** « Les collectivités territoriales face à la cybercriminalité - Fiche n°16 : Le Plan Reprise d'Activité (PRA) / Le Plan Continuité d'Activité (PCA) » - *Association nationale des directeurs et directeurs-adjoints des centres de gestion de la fonction publique territoriale* en partenariat avec *Gras Savoye* - 2016 - 3 pages
- Document 4 :** « Que faire en cas de cyberattaque ? (dirigeants) » (extrait) - *Cybermalveillance.gouv.fr* - 25 janvier 2022 - 1 page
- Document 5 :** « L'essentiel sur la cybersécurité : entreprises, collectivités territoriales : toutes concernées ! » (extraits) - *Senat.fr* - Novembre 2021 - 3 pages
- Document 6 :** « Cybersécurité : quelles sont les obligations et responsabilités des collectivités locales ? » - *Maire-info* - 6 juillet 2022 - 2 pages
- Document 7 :** « Cybersécurité : "Il reste beaucoup à faire dans les collectivités locales" » - *le Courrier des Maires* - 4 janvier 2023 - 2 pages
- Document 8 :** « Cybersécurité : toutes les communes et intercommunalités sont concernées » (extrait) - *Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité* - Novembre 2020 - 5 pages
- Document 9 :** « Comment Angers a fait face à sa première cyber-attaque ? » - *revue L'infocyber-risques* - 4<sup>ème</sup> trimestre 2021 - 3 pages

*Dans un souci environnemental, les impressions en noir et blanc sont privilégiées. Les détails non perceptibles du fait de ce choix reprographique ne sont pas nécessaires à la compréhension du sujet, et n'empêchent pas son traitement.*

**Documents reproduits avec l'autorisation du CFC**

*Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.*